

Comité d'orientation

Dernière mise à jour : mai 2023

Mandat

Le comité d'orientation joue un rôle consultatif. Ses membres donnent leur avis sur les orientations générales de l'Observatoire et suggèrent des priorités en matière de développement.

Concrètement, les membres :

- donnent leur avis sur le plan de travail annuel de l'Observatoire ;
- soutiennent l'identification des thématiques porteuses à aborder, des angles d'approche à développer et des parties prenantes à cibler ;
- alimentent l'Observatoire sur les enjeux et les besoins propres au milieu de pratique professionnelle de chaque membre pour renforcer les stratégies de mobilisation et de transfert de l'Observatoire ;
- portent à l'attention de l'Observatoire les problématiques émergentes en matière d'accessibilité, de persévérance et de réussite, d'ici et d'ailleurs ;
- identifient et facilitent les liens à établir et à maintenir entre l'Observatoire, les établissements d'enseignement supérieur et les personnes qui sont actrices de la réussite étudiante ;
- prennent connaissance du rapport annuel de l'Observatoire.

Fonctionnement

- Le comité se rencontre minimalement deux fois par année, parfois plus, selon les besoins ;
- La présidence du comité est assurée par la direction de l'Observatoire ;
- La direction de l'Observatoire est responsable de convoquer par courriel les membres du comité d'orientation ;
- Un projet d'ordre du jour et les documents pertinents pour la tenue de la rencontre sont acheminés minimalement une semaine avant la rencontre ;

- La rédaction du compte rendu de chaque rencontre est sous la responsabilité de l'Observatoire ;
- Les rencontres suivent la formule hybride, c'est-à-dire que les membres peuvent y assister en présence ou à distance ;
- L'Observatoire ne rembourse pas de frais de déplacement pour les rencontres.

Composition

Le comité est composé de 23 personnes. Certaines occupent un poste au nom de leur institution ; d'autres occupent un poste en leur nom propre.

Postes institutionnels

Catégories	Postes
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	<ul style="list-style-type: none"> • Une personne nommée par le MES et qui agit comme observatrice
ORES	<ul style="list-style-type: none"> • La personne à la direction de l'Observatoire agit comme présidente du comité
Organismes fédérateurs et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Une personne de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) • Une personne du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) • Une personne du Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) • Une personne de la Fédération des cégeps • Trois autres personnes œuvrant dans des organismes fédérateurs ou de la société civile qui ont un mandat en lien avec la réussite étudiante en enseignement supérieur
Représentation étudiante	<ul style="list-style-type: none"> • Une personne de la Fédération étudiante collégiale du Québec • Une personne de l'Union étudiante du Québec

Postes individuels

Catégories	Postes
Corps enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • Deux personnes du milieu collégial • Deux personnes du milieu universitaire

Corps professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Deux personnes du milieu collégial • Deux personnes du milieu universitaire
Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Une personne du milieu collégial • Une personne du milieu universitaire
Chercheuses et chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Deux personnes dont les intérêts de recherche sont pertinents pour la réussite en enseignement supérieur, soit: <ul style="list-style-type: none"> ○ Une personne du milieu collégial ○ Une personne du milieu universitaire

Nomination des membres individuels

Chaque année, en mai, un appel public à candidatures est lancé par l'Observatoire. Les nominations sont faites par l'équipe de l'Observatoire, en fonction des candidatures complètes reçues et des critères suivants :

- **Pertinence de l'expérience** des individus au regard du mandat de l'ORES ;
- **Diversité dans la représentation des établissements et organismes ;**
- **Diversité des expertises et des identités** des personnes nommées ;
- **Motivation et disponibilité** des individus à participer activement aux rencontres ;

Processus de mise en candidature

L'appel à candidatures pour les postes individuels est lancé sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'Observatoire.

Une candidature complète comprend 1) un formulaire en ligne dûment rempli et 2) un curriculum vitae.

Nombre de mandats et principe de rotation

Les personnes membres sont nommées pour un mandat de deux ans, mandat qui peut être renouvelé une fois.

Participation attendue des membres

Les membres du comité ont la responsabilité d'assister aux réunions. À la suite de deux absences consécutives, la personne membre sera contactée afin de connaître ses intérêts à poursuivre son implication dans le comité.